



**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information  
600, rue Fullum, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2306 428

Le 13 juillet 2023

**OBJET :** ***Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant le Grand Prix de Montréal***

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 19 juin 2023, visant à obtenir divers renseignements relativement au Grand Prix de Montréal, et ce, depuis les 10 dernières années, soit :

- 1. Nombre de plaintes pour agression sexuelle pendant le Grand Prix de Montréal. Veuillez nous fournir l'information en indiquant si la victime est mineure ou majeure et s'il s'agit d'une femme ou d'un homme.***
- 2. Nombre de plaintes pour exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Montréal. Veuillez nous fournir l'information en indiquant si la victime est mineure ou majeure et s'il s'agit d'une femme ou d'un homme.***

Quant aux points 1 et 2, nous vous informons que nos systèmes d'information n'ont repéré aucun dossier sous la responsabilité de la Sûreté du Québec que nous sommes en mesure de relier au Grand Prix de Montréal (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Bien que la Sûreté du Québec soit responsable de l'Escouade intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP), le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) a juridiction pour enquêter les agressions sexuelles et les plaintes d'exploitation sexuelle survenues sur le territoire de l'île de Montréal. Ainsi, nous vous invitons à vous adresser au responsable d'accès du SPVM :

[Accès à l'information - Service de police de la Ville de Montréal \(SPVM\)](#)

- 3. Mesures mises en place pendant le Grand Prix pour lutter contre la prostitution ou l'exploitation sexuelle en 2023.***

Des opérations concertées en matière de prévention, auprès de travailleurs et travailleuses du sexe de la grande région de Montréal, ont été réalisées en partenariat par l'EILP, la Sûreté du Québec, le Service de

police de Laval, le Service de police de l'agglomération de Longueuil et des intervenants de l'équipe dédiée d'intervention en exploitation sexuelle (ÉDIES) du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Des policiers du SPVM devaient participer à ces opérations. Toutefois, ils ont dû annuler leur présence en raison d'une urgence opérationnelle.

Au niveau répressif, durant cette période, une opération visant des clients abuseurs a également été réalisée par le Service de lutte au proxénétisme (SLP), en partenariat avec le SPVM.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi cité ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

### **Original signé**

Émilie Roy  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels